Hubert Garrigue-Guyonnaud, inspecteur général des affaires sociales (IGAS), a été désigné en tant que directeur de projet pour la généralisation du tiers payant à tous les assurés d'ici 2017, mesure annoncée par Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé.

La dispense d'avance de frais par les patients lors d'une consultation médicale figure parmi les principaux axes de la stratégie nationale de santé (SNS) mise en œuvre par la ministre des Affaires sociales et de la Santé.

Marisol Touraine a annoncé la généralisation du tiers payant pour tous les patients, d'ici 2017. Les bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé (ACS) devront accéder au dispositif avant la fin de l'année 2014.

La généralisation du tiers payant, recommandée par l'organisation mondiale de la santé (OMS), permettra une simplification considérable des formalités pour l'ensemble des assurés ainsi que pour les médecins. Elle contribuera également à un meilleur accès aux soins, en particulier pour les ménages pour lesquels l'avance de frais constitue un frein.

Les travaux pilotés par Hubert Garrigue-Guyonnaud, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, devront faire émerger dans les mois qui viennent les options stratégiques et techniques qui permettront de mettre en place un système simple et sécurisé, tant pour les médecins que pour les patients.

Ce dispositif contribuera à réduire les inégalités sociales de santé, notamment pour les 16 % de Français qui renoncent chaque année aux soins pour des raisons financières.